

CHALLENGE CYCLO-CROSS CTD 77

Article 1

Le CTD 77 organise un challenge cyclo cross sur ses 4 épreuves dans les catégories suivantes :

- ✓ 1ère Catégorie
- ✓ 2ème Catégorie
- ✓ 3ème Catégorie

Tout concurrent prenant part à l'épreuve est censé connaître le présent règlement.

Article 2

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs licenciés UFOLEP de France.

Le Challenge se dispute sur 4 épreuves du Calendrier :

- ✓ **Samedi 14 octobre : Bois Le Roi**
- ✓ **Dimanche 5 novembre : Jouarre**
- ✓ **Dimanche 19 novembre : Fay-les-Nemours**
- ✓ **Dimanche 7 janvier : Bréau**

Article 3

Sur chaque épreuve, les concurrents se verront attribués des points selon le barème ci-dessous. Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. Pour prétendre au classement général, la participation aux 2 épreuves est obligatoire.

Place	Points	Place	Points
1	30	11	10
2	28	12	9
3	26	13	8
4	24	14	7
5	22	15	6
6	20	16	5
7	18	17	4
8	16	18	3
9	14	19	2
10	12	20 à ...	1

En cas d'ex æquo, c'est le classement de l'épreuve de Bréau qui sera prépondérant.

Article 4

Les classements provisoires et définitifs du Challenge seront publiés sur le site du CTD.

Article 5

A l'issue de l'épreuve de Bréau les 3iers de chaque catégorie seront récompensés.